



**PREFECTURE  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°78-2023-130

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2023

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

78-2023-06-01-00005 - Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

78-2023-06-01-00005

Arrêté portant désignation des membres de la  
formation spécialisée du comité social  
d'administration de la direction départementale  
de l'emploi, du travail et des solidarités des  
Yvelines

**Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines**

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ; (uniquement pour un CSA de DDI) ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat, (uniquement en cas de CSA de DDI) ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Vu l'arrêté 78-2023-01-26-00007 du 26 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines;

Vu l'arrêté 78-2023-05-23-00009 du 23 mai 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines;

## Arrête

### Article 1er

L'arrêté 78-2023-01-26-0007 du 26 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines est abrogé

### Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Au titre de FO</i>	
M. Nicolas MONNERET	Mme Alexandrine FRANCOIS
Mme Sylvie DEVIN	Mme Sandrine BERTINO
Mme Isabelle GAULTIER	Mme Chloé FIORI
<i>Au titre de la CGT</i>	
Mme Radha GOURI	Mme Nathalie DE-CARVALHO
M. Frank GALEA	Mme Cécile MAREY-CHARNI

### Article 3

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

### Article 4

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny le Bretonneux  
Le 1<sup>er</sup> Juin 2023

Le directeur départemental  
de l'emploi, du travail  
et de solidarités des Yvelines

Patrick DONNADIEU